

Entreprise	Qualification Coupe de France Golf d'Entreprise	Lieux & Dates: Cf. tableau des rencontres ci-dessous
------------	--	---

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

- Ouvert à toutes les associations d'entreprise affiliées de la ligue Auvergne.
- Une association pourra présenter plusieurs équipes mais une seule équipe pourra se qualifier pour la Finale Nationale.
- Le jumelage n'est pas autorisé.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend

FORME DE JEU

4 simples / Stroke Play Net /18 trous.

Les 3 meilleurs scores du tour retenus.

Le classement final se fera par la somme des 3 meilleurs scores de chacun des 2 tours.

EGALITE ET DEPARTAGE

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte sur les 2 tours, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off trou par trou.

ENGAGEMENTS

Les engagements des équipes pour les 2 tours doivent se faire **avant le 1er Avril 2010** et être envoyés à l'adresse du Responsable du golf d'Entreprise de la Ligue.

L'inscription des joueurs se fera sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) et doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 5-1-1).

Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 20€.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un représentant de la Commission Sportive de La Ligue, d'un représentant de la Commission Sportive du club recevant l'épreuve et de l'arbitre ou/et de l'organisateur d'épreuves de club désignés.

DATES ET LIEUX

Samedi 22 MAI 2010	Golf du Val de Cher
Samedi 12 JUIN 2010	Golf de Sainte Agathe

RESULTATS

Les résultats seront diffusés sur le site Internet de la ligue: www.ligolf-auvergne.com

QUALIFICATION

La meilleure A.S. Golf Entreprise sur l'ensemble des 2 tours sera qualifiée pour la coupe de France du golf d'Entreprise par équipes au golf du Val de Sorne du 10 au 12 septembre 2010.